

Plancher de Vinyle de Luxe Shoreline XL

Garantie Résidentielle à vie | Garantie Commerciale de 10 ans

Couverture de la garantie:

Melmart Distributeurs Inc. garantit que le revêtement de sol vinyle est exempt de défauts de fabrication et qu'il ne s'usera pas de manière excessive dans des conditions normales d'utilisation résidentielle pour une période de 10 ans à compter de la date d'achat. Cette garantie est offerte à l'acheteur initial et est non transférable.

Modalités de la garantie:

1. Wear Layer:

- La couche d'usure du revêtement de sol vinyle est garantie contre l'usure pour une période de 10 ans dans des conditions normales d'utilisation résidentielle. Par « usure », on entend la perte complète de la couche d'usure entraînant une altération du motif imprimé sur au moins 3 % de la surface totale installée.

2. Résistance à l'eau:

- Le revêtement de sol vinyle est garanti comme étant 100 % imperméable. Les lames ne gonfleront pas, ne se déformeront pas et ne perdront pas leur intégrité structurelle en raison d'une exposition à l'eau pendant toute la durée de la garantie.

3. Intégrité structurelle:

- Les lames de plancher sont garanties contre les défauts de fabrication entraînant un délaminage, une torsion ou tout autre dommage structurel rendant le produit inadapté à son usage prévu, et ce, pour une durée de 10 ans.

Exclusions:

Cette garantie ne couvre pas les éléments suivants:

- Installation inadéquate:** Défauts ou dommages causés par une installation incorrecte, notamment le non-respect des instructions d'installation ou l'utilisation d'un sous-plancher inapproprié.
- Entretien inadéquat:** Dommages causés par un mauvais entretien ou l'utilisation de produits nettoyants abrasifs ou inadaptés.
- Exposition environnementale:** Dommages résultant d'une exposition à des variations extrêmes de température, d'humidité excessive ou d'une saturation d'eau dépassant une utilisation résidentielle normale.
- Dommages physiques:** Égratignures, bosses, éclats ou autres dommages causés par des accidents, abus ou mauvaise utilisation.
- Charges lourdes:** Dommages causés par des charges lourdes ou roulantes, incluant les meubles ou électroménagers.
- Exposition au soleil:** Décoloration ou détérioration causée par une exposition directe au soleil.

- **Variations de température:** Dommages causés par des variations extrêmes ou prolongées de température.
- **Variations de couleur:** Différences de couleur, de teinte ou de texture par rapport aux échantillons ou documents imprimés.

Processus de réclamation:

Pour faire une réclamation sous garantie, l'acheteur initial doit:

- Aviser le détaillant où le matériel a été acheté dans un délai de 30 jours suivant la découverte du problème.
- Fournir une preuve d'achat, incluant la facture originale et la documentation indiquant la date d'installation.
- Permettre à Melmart Distributeurs Inc. ou à ses agents autorisés d'inspecter le plancher et d'évaluer la réclamation.

Recours:

Si un défaut couvert par cette garantie est confirmé, Melmart Distributeurs Inc. réparera ou remplacera, à sa discrétion, le revêtement de sol affecté. Si le produit n'est plus disponible, un produit de valeur ou de qualité équivalente sera fourni.

Remboursement de la main-d'œuvre:

- **Première année:** Pendant la première année, Melmart Distributors Inc. couvrira les coûts raisonnables de main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement jusqu'à concurrence de \$2,00 par pied carré si le plancher a été installé professionnellement par un entrepreneur en plancher. Si le plancher d'origine n'a pas été installé professionnellement, aucun coût de main-d'œuvre ne sera remboursé.
- **Après la première année:** Après la première année, seuls les coûts du matériel seront couverts selon l'échéancier suivant : 1 à 3 ans = crédit de 100%, 3 à 10 ans = crédit de 50%, 10 ans et plus (applicable uniquement aux applications résidentielles) = crédit de 25%.

Avis de non-responsabilité:

Sauf indication contraire dans la présente garantie, Melmart Distributeurs Inc. rejette toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Limitations:

Dans la mesure permise par la loi, Melmart Distributeurs Inc. n'est pas responsable des dommages directs, spéciaux, accessoires ou consécutifs résultant d'un manquement à la garantie ou de toute autre cause juridique. La responsabilité de Melmart Distributeurs Inc. ne dépassera en aucun cas le montant effectivement payé par l'acheteur pour le produit défectueux.